

COMMUNE DE
BUCQUOY

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

CANTON DE
BAPAUME

DELIBERATION

N°91/2023

Objet :

**Tarification travaux
de reproduction**

**Certifié exécutoire
par la Maire, le**

15/11/2023

mm

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le 06 novembre, à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence d'Anne-Marie BARBIER, en suite de convocation en date du 02 novembre 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Catherine GERARD, Bruno VIENNE, Clément BACRO, Dorothee LEFEBVRE, Véronique HERMANT, Eugène DELAMBRE, Sylvie COUSIN, Laury FLIPPE.

Absent : Daisy LAINE

Absents excusés : Muriel POLLART, Angélique BARBIER, Laurent DHE.

Procurations :

Muriel POLLART donne procuration à Catherine GERARD

Angélique BARBIER donne procuration à Sylvie COUSIN

Secrétaire : Eugène DELAMBRE

La séance ouverte, Madame BARBIER rappelle la délibération n°126/2001 du 26 novembre 2001 concernant la tarification des travaux de reproduction et propose de revoir les tarifs comme suit :

Pour les particuliers :

Tarifs pour les photocopies en noir et blanc

- A4 recto :	0,20€
- A4 recto verso :	0,35€
- A3 recto :	0,40€
- A3 recto verso :	0,65€

Tarifs pour les photocopies couleur

- A4 recto :	0,40€
- A4 recto verso :	0,70€
- A3 recto :	0,80€
- A3 recto verso :	1,30€

Pour les associations : la commune prendra en charge les 700 premières copies de l'année, papier compris. Un tarif sera appliqué à partir de la 701^e copie aux tarifs suivants :

Tarifs pour les photocopies en noir et blanc

- A4 recto : 0,10€
- A4 recto verso : 0,20€
- A3 recto : 0,20€
- A3 recto verso : 0,50€

Tarifs pour les photocopies couleur

- A4 recto : 0,20€
- A4 recto verso : 0,35€
- A3 recto : 0,40€
- A3 recto verso : 0,65€

A l'unanimité des membres présents et représentés, l'assemblée accepte l'application de ces tarifs à partir du 01 janvier 2024.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE, LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

La Maire,
Anne-Marie BARBIER

